

MAUREL & CIE

Artisan de l'actionnariat salarié dans les PEE

Si les grandes entreprises l'ont adopté au travers de FCPE dédiés, l'actionnariat salarié reste marginal chez les TPE/PME. Maurel & Cie les accompagne dans la mise en place d'un dispositif simplifié en actionnariat direct dynamisant leur attractivité et l'implication des équipes. Rencontre avec **Marc Maurel**, fondateur de Maurel & Cie.

www.maureletcie.com



Pourquoi cette frilosité des TPE/PME ?

L'actionnariat salarié est encouragé par le législateur pour les entreprises de toutes tailles. Il reste peu connu des TPE/PME et perçu comme complexe. L'actionnariat salarié ne vient pourtant pas bouleverser les modes de gouvernance de ces entreprises où il existe déjà une proximité entre dirigeants et collaborateurs.

L'actionnariat salarié direct, année après année, devient un levier puissant de performance économique, écologique et sociale.

Un cercle vertueux ?

Les nouvelles générations sont très réceptives à ce dispositif. Elles acceptent plus facilement le risque inhérent à tout investissement en actions et le comprennent comme une opportunité de se constituer un capital tout en encourageant les démarches environnementales et sociales dans le processus décisionnel.



En partageant risques et profits, l'actionnariat salarié renforce le lien entre l'entreprise et ses collaborateurs.



Quelle performance ?

Les entreprises que nous accompagnons ont démontré leur résilience en temps de crise. La mobilisation des équipes est au cœur de la performance de l'entreprise et de son agilité. Côté salarié, l'effet d'enrichissement est plus fort avec ce dispositif au cadre fiscal et social avantageux. Sur 5 à 10 ans, l'actionnariat salarié chez nos clients a enregistré des performances moyennes et annuelles de 15 à 20 %.

Avec 15 à 20 % de performance par an sur 5 à 10 ans, l'actionnariat salarié est le placement disponible dans les PEE le plus attractif.

Quel accompagnement ?

Maurel & Cie propose un accompagnement sur-mesure en partenariat avec les conseils de l'entreprise. L'actionnariat salarié est un signe de confiance des dirigeants dans le potentiel de leur entreprise particulièrement adapté aux défis actuels des TPE et PME.



Challenge^s

25 NOVEMBRE 2021

